

## **Pour une révision réfléchie et soutenable des modalités d'entrée dans les études de médecine**

14 avril 2026

La réforme de l'entrée dans les études de médecine, dite PASS/LAS<sup>1</sup>, suivant laquelle plusieurs parcours se sont substitués à la première année commune aux études de santé (PACES), (un PASS avec une mineure d'une autre discipline, plusieurs LAS avec une mineure santé), est excessivement complexe. Cette réforme est incomprise des lycéens, de leurs parents et de la société dans son ensemble. Elle était motivée notamment par la volonté légitime de diversifier le profil des futurs médecins et de sortir d'une spirale de l'échec induite par la PACES.

La Cour des Comptes a appelé à une évolution du dispositif, avec une simplification de l'entrée dans les études médicales, notamment un accès par voie unique.<sup>2</sup>

L'Académie nationale de médecine est favorable à cette évolution, mais considère que la mise en place de cette réforme envisagée dans le projet du gouvernement en 2027 est précipitée. L'échec du système PASS-LAS est en grande partie lié au fait que le projet était insuffisamment mature, non consensuel, fondé sur un modèle préétabli imposé à toutes les universités et conduit à marche forcée. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs, les étudiants et leurs familles ont été suffisamment déstabilisés et insatisfaits du système PASS-LAS.

La réforme envisagée doit porter sur une fusion des dispositifs PASS et LAS en une année unique d'entrée dans les études médicales pour les filières MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) concernées; elle doit être portée par les UFR de Médecine ou de Santé, respecter l'autonomie des universités et s'accompagner impérativement de moyens supplémentaires, en particulier des ressources humaines en enseignants-chercheurs et en personnels de scolarité (IATS) : le nombre d'étudiants en médecine a augmenté de 18,5% entre 2019 et 2022 tandis que le nombre des enseignants diminuait.

Prenons garde à ne pas aggraver la situation, écoutons les premiers concernés, étudiants et enseignants, afin que le remède ne soit pas à nouveau pire que le mal.

### **L'Académie nationale de médecine :**

- est favorable à un accès par voie unique à l'entrée dans les études de médecine
- considère que la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée universitaire 2027 serait prématurée, difficilement soutenable et potentiellement délétère pour les étudiants comme pour les structures de formation
- recommande en conséquence de différer son application à la rentrée universitaire 2028 afin de permettre une préparation adaptée et sécurisée.

---

<sup>1</sup> Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et licence "accès santé" (LAS)

<sup>2</sup> « L'accès aux études de santé : Quatre ans après la réforme, une simplification indispensable ». Rapport de la Cour des Comptes, 11 Décembre 2024. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-12/20241211-Laccés-aux-%C3%A9tudes-de-santé.pdf>